

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5059 - LUNDI 28 JUILLET 2025

SANTÉ PUBLIQUE

Présence confirmée de l'épidémie de choléra à l'île Mbamou

Le ministère de la Santé et de la Population a confirmé, le 26 juillet, après prélèvement et analyse de trois échantillons au Laboratoire national de santé publique,

la présence de l'épidémie de choléra dans le district sanitaire de l'île Mbamou, dans le département de Brazzaville. « Au regard de ce résultat et confor-

mément aux dispositions du règlement sanitaire international, le gouvernement de la République, par ma voix, a déclaré l'épidémie de choléra

dans le district sanitaire de l'île Mbamou, département de Brazzaville », précise le communiqué radiotélévisé lu par le ministre de la Santé, le Pr Jean

Rosaire Ibara, soulignant qu'à ce jour 103 cas suspects, dont 12 cas probables tous décédés, ont été enregistrés.

Page 6

DISTINCTION

Théophile Obenga
célébré devant
les corps constitués

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a décoré le 25 juillet à titre exceptionnel, le Pr Théophile Obenga à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre national du mérite congolais pour services rendus à la Nation. « ... Il y a toujours, doit-on convenir, de très bonnes raisons de célébrer la vie, il y en a aussi toujours, doit-on admettre, à de moins bonnes raisons, de célébrer une vie. Alors, je me presse, je formule du fond de mon être un grand merci, à l'endroit du président de la République pour avoir autorisé l'organisation de cet hommage national », a déclaré le Pr Théophile Obenga, qui a dédié cette cérémonie à la « jeunesse éveillée du continent africain ».

Page 9

EDITORIAL

Après la clameur...

Page 2

FESPAM 2025

La 12^e édition s'est clôturée
dans la grande liesse

Les artistes sur scène déployant le spectacle de clôture du Fespam 2025/DR

Le Festival panafricain de musique (Fespam) a été clôturé, le 26 juillet, de façon inédite par le président Denis Sassou N'Guesso. En dépit des contraintes financières qui semblaient l'affaiblir, on retiendra que le tempo de la musique n'a pas faibli à l'occasion de cette 12^e édition placée sur le thème « Musique et enjeux économiques en Afrique à l'heure du numérique ».

Au rythme de la rumba, l'Afrotrap, le

folklore, le gospel ou encore le jazz, le Fespam 2025 a encore prouvé sa capacité à fédérer, inspirer et porter haut les sons de la musique africaine et de la diaspora. D'où le plaidoyer du Pr Destiny Tchéhoulali sur la nécessité d'une diplomatie culturelle forte, incarnée par des leaders visionnaires capables de revendiquer une meilleure visibilité pour les cultures africaines dans le monde numérique.

Page 16

GOUVERNEMENT

Les ministres ont un mois
pour rendre compte

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso a invité, dans une circulaire, les membres du gouvernement à lui faire, d'ici la fin du mois d'août, le bilan des ac-

tivités réalisées, les résumés des résultats obtenus ainsi que les objectifs atteints par chaque ministère au cours de la période 2021-2025.

Mise au point à la suite de l'article « Département du Pool : la population réclame des zones agricoles protégées »

Page 5

ÉDITORIAL

Après la clameur...

Il y a quelques jours, ayant appris l'interpellation de leur collègue par les services de sécurité, les avocats des barreaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, inquiets, mais indignés, décidaient d'une grève générale pour réclamer sa libération. Les médias avaient fortement relayé cette actualité tant le qualificatif d'enlèvement attribué à la convocation puis le maintien en garde à vue du « mis en cause » intriguait.

Ceci expliquant cela, sur les réseaux sociaux, notamment, l'on incriminait la prédominance supposée du tout « sécuritaire » sur le correctement « légal ». A juste titre pourrait-on dire dans la mesure où dans un État de droit, la liberté d'aller et venir est un des droits inaliénables de l'homme. Tout compte fait, devant une injustice apparente ou avérée qui frappe un citoyen, un membre d'une association ou d'une corporation donnée, il est normal que la solidarité des proches s'exprime dans sa plénitude.

Du temps a passé après la prise de position des avocats le 11 juillet, que rien de bien précis sur cette situation préoccupante ne s'était produit jusqu'à ce qu'une déclaration du procureur de la République brise le silence. Le 22 juillet, devant la presse, l'autorité judiciaire annonçait la couleur de ce qu'il faut désormais considérer comme « l'affaire Me Bob Kaben Massouka et associés ». D'après le récit du procureur de la République, en complicité avec six autres personnes, ce dernier serait impliqué dans une « tentative d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État ».

Invoquant la procédure de flagrance, le procureur de la République a estimé les faits « extrêmement graves » et décidé de placer les sept prévenus sous mandat de dépôt afin qu'ils répondent de leurs actes. Un procès est attendu qui devra, suivant toutes les procédures en la matière, établir si les intéressés, qui jouissent pour l'heure de la présomption d'innocence, auraient réellement été motivés par une démarche aux conséquences certaines sur la tranquillité publique et la sûreté de l'État. A suivre...

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Les députés approuvent la création de l'Agence nationale de l'environnement

L'Assemblée nationale a adopté récemment, en séance plénière, quatre textes de lois, dont ceux portant création de l'Agence nationale de l'environnement (ANE) et statut des magistrats de la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

Établissement public à caractère administratif, l'ANE vise à lutter contre la dégradation accélérée de la biodiversité, des écosystèmes, des cadres et conditions de vie ainsi que la préservation de l'environnement. D'après la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, l'ANE est l'émanation de deux textes, notamment la loi n°33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo et le document de politique nationale en matière d'environnement.

En effet, la loi n°003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, élaboré sur la base des priorités et du contexte socioéconomique ne permet pas, a justifié le gouvernement, d'accompagner le développement et la diversification économique, tout en veillant à la durabilité de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables. Depuis 1991, des nouvelles problématiques environnementales préoccupantes ont émergé et constituent des défis majeurs pour la santé humaine et l'intégrité environnementale des milieux naturels. Il s'agit notamment de l'érosion de la biodiversité, de la prolifération des plastiques et des pollutions aux produits chimiques et dangereux. « Pour y faire face, la communauté internationale a mis en place des normes et des traités internationaux sur l'environnement auxquels a souscrit notre pays. A l'instar des autres parties prenantes aux conventions environnementales et conformément aux engagements pris, le Congo aligne sa politique environnementale nationales aux lignes directrices internationales structurantes pour accompagner le développement durable du pays », peut-on lire dans le rapport

de la commission affaires juridiques et administratives, de la décentralisation et du contrôle de l'exécution des lois de l'Assemblée nationale.

Les magistrats de la CCDB disposent désormais d'un statut

Les députés ont également adopté le texte relatif au statut des magistrats de la Cour des comptes et de discipline budgétaire. Outre les avantages et privilèges qui sont accordés aux magistrats, cette nouvelle loi leur impose aussi des exigences particulières marquant la spécificité de la Cour des comptes et de discipline budgétaire. A ce titre, il fixe les règles d'éthique devant guider les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions et à la cessation de celles-ci. éfendant ce texte devant la chambre basse du parlement, le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a rappelé que cette loi s'inscrit dans le cadre de la réforme de la Cour des comptes et de discipline budgétaire engagée par le gouvernement conformément à la Constitution du 25 octobre 2015. Intégrant l'ensemble des lois déjà examinées et adoptées, ce texte s'inspire du statut des magistrats de l'ordre unique des juridictions du Congo, fixe les règles particulières relatives à sa spécificité, édicte un ensemble de mesures de motivation des magistrats pour garantir leur indépendance et définit les règles déontologiques devant guider leur action. Il prescrit, par ailleurs, des incompatibilités et des obligations auxquelles sont soumis les magistrats notamment en ce qui concerne l'exercice des autres activités.

Deux propositions de lois adoptées

La représentation nationale a enfin adop-

té les propositions de loi sur la révision du règlement intérieur du Parlement réuni en congrès et la proposition du règlement intérieur de la commission mixte paritaire de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le premier texte intervient à la suite des modifications des règlements intérieurs du Sénat et de l'Assemblée nationale au cours des 3e et 14e législatures. En sus des innovations portées, ce texte propose les modalités d'adoption des délibérations du Parlement réuni en congrès, introduit le vote électronique, codifie les formules d'usage à l'endroit du Parlement réuni en congrès avant et après le scrutin. La proposition de révision du règlement intérieur du Parlement réuni en congrès vise sa régularisation et son adaptation à l'évolution des règlements intérieurs des deux chambres du Parlement.

La proposition du règlement intérieur de la commission mixte paritaire de l'Assemblée nationale et du Sénat répond, quant à elle, aux dispositions de la Constitution qui a instauré un Parlement bicaméral chargé du contrôle de l'action gouvernementale. Tenant compte de ce bicamérisme, la Constitution prescrit l'adoption de tout projet de loi ou toute proposition de loi en un texte identique. « Cette proposition de loi définit les mécanismes de règlement de tout désaccord qui intervient entre les deux chambres du Parlement dans l'adoption d'un projet ou d'une proposition de loi, en application des dispositions de l'article 50 alinéa 2 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui est reprise par les règlements intérieurs respectifs des deux chambres. Pour ce faire, ce texte fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cette commission mixte paritaire », ont justifié les députés.

Parfait Wilfried Douniama

<i>Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)</i> Site Internet : www.brazzaville-adiac.com DIRECTION Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Conseillère de direction : Raïssa Angombo RÉDACTIONS Direction des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina, Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya Grand reporter : Nestor N’Gampoula Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Roger Ngombé Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO : Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)	RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Chef d’agence : Victor Dosseh Rédacteur en chef : Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N’Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34 RÉDACTION DE KINSHASA Direction de l’Agence : Ange Pongault Chef d’agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali Coordonnateur : Alain Diasso Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/ Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200 SECRETARIAT DE REDACTION Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo Chef de service : Clotilde Ibara Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi PAO – MAQUETTE Chef de service PAO : Eudes Banzouzi Chef de service : Cyriaque Brice Zoba Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff INTERNATIONAL Direction : Bénédicte de Capèle	Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole ADMINISTRATION - FINANCES Direction : Kiobi Abira Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo Chef de service Audit : Arcade Bikondi, , Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Mbossa Viny PUBLICITÉ ET DIFFUSION Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL Direction : Guillaume Pigasse Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat LOGISTIQUE ET SECURITE Direction : Gérard Ebami Sala Adjoint à la direction : Elvy Bombete Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS Direction : Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou	Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Mbenguét Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara. LIBRAIRIE LES MANGUIERS Responsable : Émilie Moundako Éyala Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO Responsable : Maurin Jonathan Mobassi Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma CENTRE DE REFLEXION SUR L’INTEGRATION REGIONALE Direction : Emmanuel Mbengué ADIAC Agence d’Information d’Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64 Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault *Journal imprimé dans les presses de l’Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com
---	---	--	--

TRANSACTION FINANCIÈRE

Les agences de transfert de fonds sommées de se faire enregistrer

Les opérateurs économiques exerçant l'activité de transfert de fonds et de change doivent déclarer leurs structures dans les brefs délais, sous peine des sanctions disciplinaires sévères. Le directeur général de l'Agence de régulation des transferts de fonds (ARTF), Jean Claude Bazebi, a brondi la menace, le 25 juillet à Brazzaville, lors d'un échange avec les colonies étrangères opérant dans le domaine.

Après trois ans de sensibilisation à la réglementation, l'ARTF veut passer à l'action, conformément à la loi en vigueur. De manière pédagogique, Jean Claude Bazebi a rappelé aux gestionnaires des agences de transfert de fonds et de change les dispositions contenues dans la loi de finances 2025 et autres textes réglementaires qui régissent le fonctionnement du secteur.

Ces textes de loi, leur a-t-il indiqué, enjoignent tout opérateur économique œuvrant dans le domaine du transfert des fonds d'enregistrer sa structure auprès de l'ARTF afin d'exercer dans la légalité et librement.

Mais, dans un ton ferme, Jean Claude Bazebi, leur fait savoir que la même loi prévoit des sanctions pécuniaires et correctives sévères à tous ceux d'entre eux qui exercent cette activité dans la clandestinité, le cafouillage et la fraude. « A l'article 13 nouveau, il est dit que tout agent économique exerçant dans le domaine des



Jean Claude Bazebi (au milieu) s'adressant aux promoteurs des agences de transfert de fonds/Adiac

transferts de fonds est tenu de s'enregistrer auprès de l'ARTF afin d'être identifié dans le registre national des acteurs évoluant dans le secteur et de transmettre la déclaration de l'ensemble des transferts de fonds effectués au plus tard le 10 du mois suivant. Mais si vous ne respectez pas ces prescriptions, il y a des sanctions prévues à l'article 13 bis sur vous », leur a-t-il prévenu. Les amendes énoncées varient d'un cas à un autre, et selon la gravité des faits. Tout agent non enrôlé et travail-

lant de manière frauduleuse et sans autorisation surpris en flagrant délit doit payer une amende de 20 millions FCFA, tel que prévu au même article 13. « La loi dispose qu'une amende de 50 millions FCFA est infligée à tout opérateur économique exerçant l'activité de transfert de fonds clandestinement. De même, tout un agent qui aura transmis des informations inexactes, erronées, frauduleuses lors de l'enregistrement est passible d'une amende de 40 millions FCFA. Et tout agent qui

aura contrevenu ou tenté de contrevenir, en ne respectant pas les procédures prescrites ou les formalités exigées lors de l'enregistrement, est frappé d'une amende de 50 millions FCFA », a expliqué Jean Claude Bazebi.

Outre ces sanctions administratives, ces différents textes prévoient que les contrevenants s'exposent aussi à la fermeture de la structure lieu de délit, à la saisie du montant objet de l'infraction, ainsi que à des poursuites pénales. Ces mêmes sanctions, précise la

loi, sont aussi sévèrement applicables aux opérateurs économiques nationaux exerçant les transferts de fonds.

Créée par la loi n°7-2021 du 4 avril 2021, l'Agence de régulation des transferts de fonds est un établissement public à caractère administratif. Elle a pour missions, entre autres, de réguler les activités de transferts de fonds, de contribuer à l'élaboration de la balance de paiements, de suivre la constitution et la liquidation des investissements directs étrangers et de veiller au bon fonctionnement des sociétés de transfert de fonds.

L'ARTF a aussi compétence d'examiner les demandes d'agrément des sociétés de transfert de fonds, d'étudier et mettre en œuvre les mesures visant à stimuler et à mieux réguler le secteur des sociétés de transfert de fonds et de contribuer à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Firmin Oyé

LE FAIT DU JOUR

Cédéao-AES : des passerelles

Comment mettre de côté les intimités «historiques» et construire une relation de confiance au profit de l'intérêt général ? Dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest où deux organisations majeures d'intégration sont en place, l'une plus ancienne et l'autre toute récente, les dirigeants font preuve de réalisme. Nous faisons allusion à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), vieille de 50 ans (28 mai 1975), et à l'Alliance des États du Sahel (AES), fondée le 16 septembre 2023.

On était loin d'imaginer un rapprochement entre les deux sous-ensembles tant les frictions nées du retrait retentissant du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la première entité pour créer la leur propre étaient fortes. Autant dire que la diplomatie n'a pas perdu ses vertus en terre africaine, berceau de l'humanité. Ce que

confirme l'admission des trois nations sahéliennes dans les instances du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, avec le statut de membres non-Cédéao.

Le comité ministériel de cette plateforme réuni à Accra, au Ghana, le 19 juillet, a donné son quitus à cette évolution dans le but de privilégier la coopération au sein de cette vaste région confrontée comme bien d'autres en Afrique aux menaces multiformes. L'on sait, par exemple, qu'en plus des attaques armées qu'ils mènent sans répit contre les forces régulières de défense et de sécurité et la population civile en Afrique de l'Ouest et au-delà, les groupes terroristes sont aussi impliqués dans divers commerces. Le blanchiment des capitaux et le trafic des êtres humains font partie de leurs sources de revenus.

En considérant cette vision commune de la Cédéao et de l'AES de

mutualiser leurs efforts dans un domaine lié à la stabilité régionale, il est permis de croire que d'autres passerelles s'établiront pour de meilleurs échanges entre les deux parties. Dans cette perspective, les pays de l'AES avaient adopté, en février dernier, un document de travail incluant les volets défense, sécurité, diplomatie et développement destiné à établir les discussions avec leurs homologues de la Cédéao. Qui sait si avec le temps, la rancœur tenace ne cédera pas la place à la concertation permanente.

Dans un monde où les violences de tous genres augmentent, le blanchiment d'argent n'est pas le seul défi qui exige des États plus de collaboration. En Afrique de l'Ouest et ailleurs, au regard de l'activisme de groupes armés plus que puissants, les gouvernements devraient prendre en compte la menace sécuritaire globale pour mieux coordonner la riposte.

De ce fait, des approches de défense à l'échelle des ensembles sous-régionaux peuvent assurer le succès des politiques publiques élaborées en faveur de la population car il est indispensable de faire le lien entre la multiplication des groupuscules terroristes et les questions de développement.

La précarité ambiante dans plusieurs régions du continent est le terreau sur lequel ces hordes déchaînées prospèrent, mais en même temps, il est incompréhensible de voir que pris dans cette tourmente déstabilisatrice, les États rechignent à s'entendre sur l'essentiel, à savoir la sécurité collective. Qu'elles ne perdent pas de vue que plus elles s'éloigneront des solutions globales pensées ensemble, plus nos chères républiques si cloisonnées et fières de l'être retarderont le progrès que les dirigeants et leurs concitoyens appellent de leurs vœux. Il vaut mieux prévenir !

Gankama N'Siah

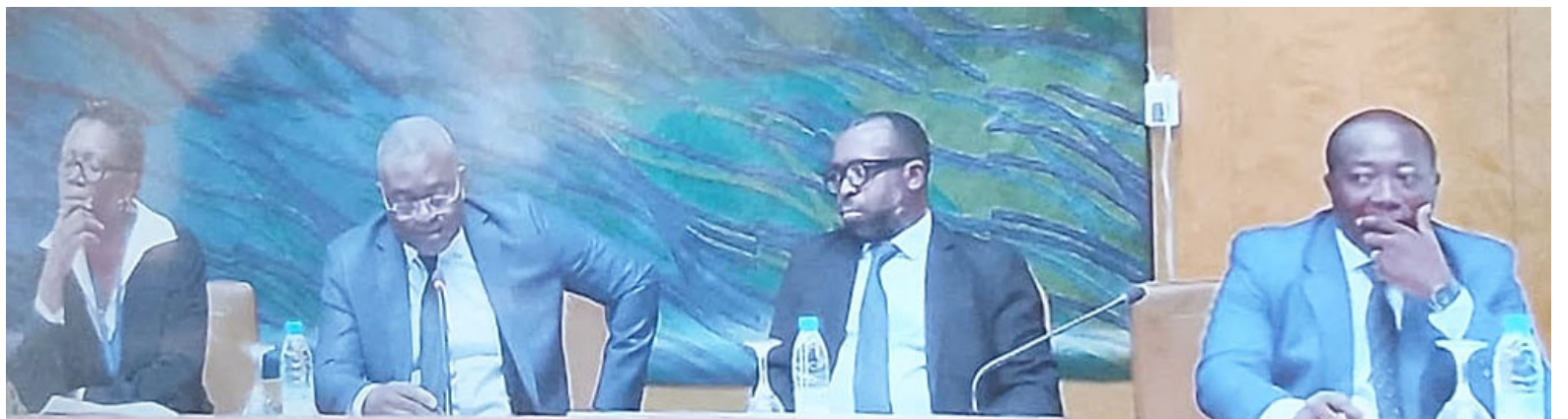
HAUSSE DES TARIFS DOUANIERS AMÉRICAINS

La zone Cémac veut limiter le choc

Le relèvement des tarifs douaniers américains pourrait avoir des effets relativement faibles sur les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac). Le volume d'exportation vers les Etats-Unis d'Amérique ne représente que 2,1% derrière l'Union européenne (27,4%) et la Chine (24,5%). Mais la sous-région compte diversifier sa production et aller à la conquête d'autres marchés.

Face à la mesure douanière américaine, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) sensibilise experts et décideurs pour anticiper les répercussions sur les économies des six pays, à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. La banque centrale a organisé, le 24 juillet en visioconférence, la première édition de la Journée économie et finance, centrée sur les répercussions économiques des nouvelles barrières douanières américaines.

Placée sur le thème « Défis et opportunités des tarifs douaniers américains pour les économies de la Cémac », cette initiative s'inscrit dans un contexte mondial de retour au protectionnisme et vise à formuler une réponse stratégique pour les économies de la sous-région. Ces échanges visent à décrypter les risques, explorer les opportunités et définir une riposte régionale adaptée aux



nouvelles règles du commerce mondial. Les experts appellent la sous-région à transformer la nouvelle politique américaine en opportunités, pour anticiper la réaction que la BEAC pourrait apporter face aux conséquences de la révision des tarifs douaniers américains.

Pour réduire le déficit commercial américain et encourager la production nationale, le président Donald Trump a imposé « unilatéralement » depuis début avril dernier des droits

de douane supplémentaires à de nombreux pays à travers le monde. Concernant la zone Cémac, les Etats-Unis ont décidé d'imposer un taux plancher de 10% au Congo, à la Centrafrique et au Gabon. Quant au Cameroun, à la Guinée équatoriale et au Tchad, 13% de droits de douanes sont systématiquement prélevés sur leurs importations à partir du sol américain. « Ce relèvement viole les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Mais nous ne sommes pas dans

la logique de guerre commerciale avec les Etats-Unis », a tempéré un des intervenants, Guy Innocent Beffo.

Selon les experts, le secteur pétrolier et le bois pourraient néanmoins être touchés par la hausse des tarifs douaniers. Ils prônent la diversification des économies, s'inspirant du modèle des pays du Golfe, et le renforcement du commerce intra-communautaire afin de réduire la dépendance de la zone aux marchés extérieurs et de mieux faire face aux fluc-

Les panélistes à la vidéoconférence/Adaptations des politiques commerciales internationales. Selon la BEAC, les effets de cette mesure se sentiront sur les marges de chacun des six Etats de la Cémac, avec une potentielle baisse de la croissance des réserves de change, plus d'inflation importée, et une perte de compétitivité... Les pays membres sont invités à trouver des solutions à plus long terme afin de réduire les risques liés à l'imprévisibilité de la nouvelle administration américaine.

Gloria Imelda Lossele



VISITEZ LE
MUSÉE-GALERIE
DU BASSIN DU CONGO

L'ART
dans toutes ses
expressions de la
TRADITION
MODERNITÉ

**Expositions
et projections :**

- ☒ Sculptures
- ☒ Peintures
- ☒ Céramiques
- ☒ Musique

**Horaires
d'ouvertures :**

**Du Lundi au
Vendredi : 9H-17H**

Samedi : 9H-13H



Siège social : 84 Bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo



COOPÉRATION

Le Congo et l'AFD évoquent la dynamique d'adaptation aux changements climatiques

Arrivée en fin de son mandat en République du Congo, le directeur de l'Agence française de développement (AFD), Maurizio Cascioli, a évoqué le 24 juillet à Brazzaville avec la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, la dynamique d'adaptation aux changements climatiques.

« On a parlé de la dynamique autour d'adaptation et donc de cette volonté que nous avons poursuivie ensemble d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les différentes politiques sectorielles. Donc, ce rôle stratégique majeur qui est porté par le ministère de l'Environnement », a indiqué Maurizio Cascioli.



L'échange entre la ministre et le directeur de l'AFD

L'occasion a permis au directeur de l'AFD de faire un bilan des actions menées en République du Congo au cours de son mandat. En effet, l'AFD

a accompagné le Congo dans la mise en œuvre de plusieurs projets, dont celui de renforcement des capacités et de participation des défenseurs

de l'environnement à hauteur de 456 millions FCFA, en 2023.

« C'était une audience un peu particulière parce que c'était probablement la dernière, dans la mesure où je termine mon mandat ici au Congo. Donc, il était important pour moi de pouvoir profiter encore de quelques échanges avec la ministre avec laquelle nous avons beaucoup travaillé au cours de ces derniers quatre ans », a indiqué le directeur de l'AFD à l'issue de l'audience.

En outre, les deux personnalités ont échangé sur les perspectives futures entre les deux entités, dans le cadre de leur coopération. Maurizio Cascioli a indiqué, en effet, que, l'AFD reste disposée à accompagner le Congo dans ses efforts de

lutte contre les changements climatiques à travers des programmes et projets tels que Bodel qui promeut la gestion durable des forêts et la préservation de la biodiversité. Il a conclu en déclarant que « les choses devraient pouvoir s'accélérer au cours des prochains mois ».

La République du Congo a reçu des fonds d'adaptation en matière de changement climatique pour la première phase du programme d'adaptation aux changements climatiques dans les différentes politiques sectorielles, a précisé la ministre Arlette Soudan-Nonault. Elle a émis le souhait que perdure à jamais le dynamisme de coopération entre le Congo et l'AFD.

Fortuné Ibara

MISE AU POINT SUITE À L'ARTICLE

« Département du Pool : La population réclame des zones agricoles protégées »

Dans sa parution n° 5055 du 22 juillet 2025, le quotidien Les Dépêches de Brazzaville a publié un article intitulé : « Département du Pool : la population réclame des zones agricoles protégées. » Cet article est consécuteur à l'appel lancé par le vice-président de la Coalition des associations unies pour la paix et le développement du Congo (CAUPDC), une organisation regroupant les jeunes du département du Pool. Fiston Mathat, c'est de lui qu'il s'agit, a invité le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, à contribuer à l'installation des Zones agricoles protégées (ZAP) dans leur entité administrative. « Depuis que le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, a lancé les zones agricoles protégées, le département du Pool n'en a pas encore bénéficié. Au-delà de l'impatience qui nous anime, nous sollicitons très respectueusement son indulgence d'étendre ce grand projet agricole dans notre département afin que de nombreux jeunes désœuvrés et valides au chômage tirent profit et se prennent en charge », a indiqué Fiston Mathat.

Cette déclaration du vice-président de la CAUPDC ne correspond pas à la réalité, car le département du Pool est l'une des entités administratives qui bénéficie de plusieurs ZAP : des espaces d'expression agricole soustraits de toute pression foncière, aménagés par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche grâce à la mécanisation agricole prônée par le chef de l'État. Dans ces ZAP, les groupements ou les coopératives sélectionnés en toute objectivité travaillent pour gagner leur argent. Ce travail, devenu de moins en moins pénible grâce aux machines agricoles, contribue à l'augmentation de la production végétale, animale et halieutique du pays. Ce projet salutaire, mis en œuvre avec dextérité par le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, touche tous les départements de la République du Congo.

Actuellement, après le redécoupage administratif, le département du Pool abrite six (6) ZAP emblématiques, qui sont de véritables pôles de production agricole. Il s'agit de Louingui, Loumo, Kinkala, Boko, La Louila (Mindouli), et Kindamba. Le Pool, un pilier historique de l'agriculture congolaise, est déjà ancré dans la vision des ZAP.

Direction de la Communication du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche

JUSTICE

Trois trafiquants de produits de faune condamnés à la prison ferme à Impfondo

Le tribunal de grande instance d'Impfondo, dans le département de la Likouala, vient de condamner trois personnes impliqués dans une affaire liée à la délinquance faunique.

Parmi ces trois personnes qui ont outrepassés la loi faunique, l'un purgera à trois ans et deux autres à deux ans de prison ferme. Ces derniers vont également payer solidairement une amende d'un million de francs CFA ainsi que trois million à titre de dommages et intérêts.

Interpellés le 27 mai dernier, deux trafiquants des produits de la faune, Jodel Mouandola et Arel Ebouzi, avaient été pris en flagrant délit pour détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère et d'une quantité importante d'écailles ainsi que de quatre griffes de pangolin géant à Impfondo. Par contre, Parfait Mbekele, propriétaire de ces produits, avait été rattrapé quelques heures après une dénonciation, à Epéna, d'où il avait été ramené à Impfondo pour être condamné.

Les trois hommes de nationalité congolaise avaient été interpellés par les services de gendarmerie du département de la Likouala en poste à Impfondo et à Epéna, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Economie forestière, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage.

Le tribunal a notifié à ces coupables plusieurs délits. Pour Jodel Mouandola et Arel Ebouzi, le tribunal a indiqué les délits de cir-



Jodel Mouandola, Arel Ebouzi et Parfait Mbekele

culatation et de commercialisation des trophées de pangolin géant et de panthère. Parfait Mbekele, quant à lui, a été coupable d'abattage d'espèces animales intégralement protégées et de détention des trophées desdites espèces animales intégralement protégées. Cette décision de justice est prise après plusieurs audiences tenues au tribunal de grande instance d'Impfondo. Les audiences au cours desquelles ces individus ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés.

Rappelons que la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées stipule dans son article 27 que « l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, ainsi que leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction ».

Fortuné Ibara

EPIDÉMIE DE CHOLÉRA

Deux cas confirmés à l'île Mbamou

Le ministre de la Santé et de la Population, le Pr Jean Rosaire Ibara, a publié, le 26 juillet, une déclaration dans laquelle il a annoncé des cas de contamination au choléra dans le district de l'île Mbamou, département de Brazzaville.

Dans sa déclaration, le ministre de la Santé et de la Population a affirmé qu'après des analyses faites sur trois patients souffrant de la diarrhée, deux cas se sont avérés positifs au choléra. Le dépistage de la maladie a été effectué en collaboration avec les experts de l'Organisation mondiale de la santé. « Au regard de ces résultats et conformément aux dispositions du règlement sanitaire international 2025 dont la République du Congo est signataire, le gouvernement, par ma voix, déclare l'épidémie de choléra dans le district sanitaire de l'île Mbamou, département de Brazzaville. A ce

jour, 103 cas suspects dont 12 cas probables, tous décédés, y ont été enregistrés », relève la déclaration.

Toutefois, le gouvernement rassure la population que les cadres et agents du ministère de la santé et de la population sont à pied d'œuvre sur le terrain pour maîtriser l'épidémie. Il l'exhorte à avoir recours aux services de santé les plus proches devant tout cas suspect.

Le Pr Jean Rosaire Ibara a, par ailleurs, rappelé à tous que le choléra est une maladie diarrhéique très contagieuse due à un bacille à gram négatif, vibrio cholérea. Il se manifeste par des diarrhées aqueuses

pouvant avoir un « aspect d'eau de riz », provoquant une perte rapide d'eau et de sel au niveau de l'organisme. Des pertes qui peuvent entraîner la mort en quelques heures en l'absence de traitement.

La transmission de la maladie se fait par consommation des boissons et aliments contaminés et par voie féco-orale. Pour se protéger contre cette pathologie, le gouvernement invite la population à observer les mesures prévues à cet effet. Il s'agit de laver régulièrement et correctement les mains à l'eau propre et au savon, ou en utilisant une solution hydroalcoolique ; boire uniquement de l'eau potable.



Pr Jean Rosaire Ibara lisant la déclaration/Adiac

S'il n'est pas possible d'avoir de l'eau potable, il faut acheter des comprimés de purification de l'eau, des filtres ou du chlore. Il faut bien laver les aliments avant de les consommer ; manger unique-

ment des aliments sûrs en les cuisant correctement et en les consommant chauds ; conserver la nourriture couverte et ne pas manger les aliments crus.

Firmin Oyé

COOPÉRATION

Poursuite de l'offensive de la diplomatie congolaise en Afrique australe

Ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso poursuit son offensive diplomatique en Afrique australe pour mener campagne à propos de la candidature de Firmin Édouard Matoko à la direction générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

Après Maputo le 23 juillet, l'équipe de campagne s'est rendue le lendemain à Gaborone, capitale du Botswana, qui avait accueilli en 2014 une conférence sur les transitions des jeunes et la consolidation du réseau. Auprès des autorités botswanaises, la délégation congolaise a joué d'un grand sens de l'écoute concernant la candidature de Firmin Édouard Matoko. Le plaidoyer sur cette candidature, mené par Jean-Claude Gakosso sous l'impulsion et le leadership du chef de l'État Denis Sassou N'Guesso, continue à multiplier les efforts pour rallier l'adhésion de toutes les nations avec droit de vote au Conseil exécutif de l'Unesco.

En parallèle de cette offensive diplomatique en Afrique australe, l'équipe de campagne a effectué également un devoir de mémoire en saluant les figures emblématiques qui ont façonné les luttes de libération à travers l'Afrique : mémoire, fierté, héritage. Entre autres moments de devoir de mémoire, elle s'est recueillie un moment devant le mausolée de Samora Machel, membre du



La délégation congolaise reçue par les autorités du Botswana/DR

Frelimo et premier président de la République populaire du Mozambique.

À ce propos, dans son programme, Firmin Édouard Matoko reprend à son compte le fait que l'Unesco, à travers son projet phare de l'Histoire générale de l'Afrique, revisite ces décennies d'émancipation de l'Angola et du Mozambique racontées par les voix africaines elles-mêmes. De ce fait, il préconise une Unesco qui parle avec l'Afrique et non

pas seulement de l'Afrique. L'équipe de campagne poursuit sa dynamique à l'île Maurice. Le relais sera donné au Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, pour poursuivre la campagne au Gabon, en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Burkina Faso, au Liberia et à Djibouti.

L'île Maurice, ultime étape en Afrique australe

Le ministre des Affaires étran-

gères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, et sa délégation bouclent l'entame de la campagne Unesco en Afrique. La coordination gouvernementale autour de la candidature de Firmin Édouard Matoko permettra au Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, de relayer la dynamique dans d'autres pays en Afrique.

Le tempo a été donné par la diplomatie congolaise en quête de soutien à la can-

didature portée par Firmin Édouard Matoko, ancien haut fonctionnaire onusien en compétition pour l'élection au poste de directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Depuis le 21 juillet dernier à Luanda, en Angola, et ce jusqu'au 25 juillet à Port-Louis, Jean-Claude Gakosso a parcouru les pays majeurs de l'Afrique australe où il a été reçu par les plus hautes autorités. A chaque périple, il a pu remettre un message du chef de l'État congolais, Denis Sassou N'Guesso, appelant à un large soutien africain en faveur d'Édouard Firmin Matoko.

À Port-Louis, île Maurice, ultime étape de cette offensive diplomatique, Jean-Claude Gakosso a été reçu avec un réel intérêt par le président Dhananjay Ramful.

Dès le 27 juillet, le Premier ministre congolais, Anatole Collinet Makosso, conduira l'équipe de campagne avec la même ardeur à la rencontre des autorités gabonaises, ivoiriennes, nigérianes, burkinabées, libériennes et djiboutiennes.

Marie Alfred Ngoma

COOPÉRATION

Le Congo et le Brésil signent un avenant aux accords de rééchelonnement de la dette

La République fédérative du Brésil et la République du Congo ont signé, le 22 juillet au siège du ministère brésilien des Finances, le premier avenant aux Accords de rééchelonnement de la dette conclu entre les deux États le 23 septembre 2014.

Les deux parties ont été représentées respectivement par Sônia de Almeida F. Portella Nunes, procureure du ministère des Finances de l'État fédéral, assistée du sous-secrétaire aux Finances internationales et à la Coopération économique du secrétariat aux Affaires internationales du même ministère, Antonio Freitas, et par Louis Sylvain-Goma, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Congo au Brésil.

La signature de cet avenant, autorisée simultanément par le Sénat brésilien et le Parlement congolais, vise à modifier le taux d'intérêt de référence Libor ayant cessé d'être publié par le marché interbancaire de Londres, le remplaçant par le taux Term SOFR publié par Bloomberg.

Il convient de relever que l'acte posé par les deux parties le 22 juillet résulte



La poignée de main entre les deux personnalités après la signature du document./DR

d'un long processus de négociation et inaugure un nouveau cycle de coopération économique après une période terne engendrée

par les difficultés économiques et financières auxquelles a fait face la République du Congo.

Notons qu'un deuxième

avenant est en cours d'examen au Sénat brésilien, visant à réduire la masse globale du service de la dette du Congo envers le Brésil.

A titre de rappel, les deux pays ont établi leurs relations diplomatiques depuis le 4 mars 1980. Celles-ci ont été consolidées par les ouvertures des missions diplomatiques à Brazzaville et à Brasilia. La coopération entre eux est régie par un Accord de coopération, signé le 18 février 1981 à Brasilia, qui a permis l'établissement d'une commission mixte.

Les visites d'État fréquentes des chefs d'État respectifs illustrent la profondeur de la coopération. Le président Denis Sassou N'Guesso a déjà effectué trois visites officielles au Brésil, en juillet 1982, en juin 2005 et en 2023 lors du sommet de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne. Son homologue Luiz Ignacio Lula Da Silva, pour sa part, a effectué une visite d'État en République du Congo en octobre 2007.

Marie Alfred Ngoma

TRAFFIC ANIMALIER

92 cas recensés en Afrique lors de l'opération Sama-2

L'Afrique au cœur d'un trafic d'espèces menacées en pleine expansion. L'opération multinationale Sama-2, pilotée par les Nations unies, révèle l'ampleur d'un marché criminel devenu l'un des plus lucratifs au monde.

L'Office des Nations unies contre le crime et la drogue a dévoilé les résultats de l'opération Sama-2 (Saving african wildlife through multilateral assistance), menée sur une trentaine de territoires africains. Résultat : 92 cas de trafic d'espèces protégées ont été détectés depuis le début de l'année, confirmant l'urgence environnementale sur le continent. Parmi les saisies majeures : des écailles de pangolins, des défenses d'éléphants et près de 800 tortues radiées, espèce endémique et gravement menacée à Madagascar. Ces produits illégalement extraits de la faune africaine étaient en partance pour des marchés extérieurs, notamment les Émirats arabes unis, la Tanzanie ou l'Angola.

Un trafic qui change d'échelle

L'opération Sama-2 s'inscrit dans une stratégie plus large de lutte contre le quatrième marché illégal mondial, après la drogue, les armes et la traite humaine. Le trafic d'animaux sauvages génère chaque année près de 20 milliards de dollars, selon l'Organisation des Nations unies. Il est désormais structuré en réseaux transnationaux sophistiqués, avec des ramifications logistiques, douanières et parfois militaires.

La tortue radiée : emblème d'une crise silencieuse

Espèce emblématique de la biodiversité malgache, la tortue radiée est devenue l'un des symboles du trafic d'animaux. Déjà classée « en danger critique d'extinction » par l'UICN, sa



Sauvons le pangolin/DR

disparition à l'état sauvage est désormais une menace réelle si des mesures fermes ne sont pas prises. Sa capture en masse est alimentée par une demande asiatique croissante, notam-

ment pour le marché des animaux de compagnie exotiques.

Un signal d'alerte pour les États africains

L'opération Sama-2 n'est pas

seulement une initiative répressive : elle vise aussi à renforcer les capacités douanières, à développer l'échange de renseignements entre pays africains, et à inscrire la protection des espèces dans une dynamique de coopération régionale. Mais les organisations non gouvernementales soulignent un manque chronique de moyens, de formation et de coordination. L'Afrique, riche en biodiversité, est aussi devenue un terrain privilégié pour le trafic animalier. Sans une coopération accrue entre États et une implication ferme des partenaires internationaux, les espèces les plus précieuses du continent pourraient ne bientôt plus exister qu'en photos.

Noël Ndong

CINÉMA

Rumba, femmes et mémoires !

Avec « Rumba congolaise : les héroïnes », Yamina Benguigui signe un documentaire engagé, salué par les autorités, le public et les artistes lors de sa projection dans le cadre du Festival panafricain de musique 2025. Une œuvre qui redonne voix et place aux femmes trop longtemps reléguées dans l'ombre d'un patrimoine musical classé à l'Unesco en 2021.

C'est un moment d'histoire, de mémoire et de reconnaissance qui s'est vécu le 24 juillet à Canal Olympia à Brazzaville. Le film « Rumba congolaise : les héroïnes », réalisé par la cinéaste franco-algérienne Yamina Benguigui, a été présenté en avant-première dans le cadre du Fespam, en présence du président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Ce documentaire de 60 minutes, produit par Canal+, retrace l'évolution de la rumba tout en braquant les projecteurs sur les femmes qui ont contribué, souvent dans l'ombre, à sa richesse et à son rayonnement.

Porté par une narration riche et émouvante, un fond sonore nostalgique et des images d'une grande beauté, le film tisse un récit vibrant entre passé et présent. Yamina Benguigui convoque les voix féminines d'hier et celles d'aujourd'hui pour raconter une autre histoire de la rumba : celle des oubliées mais ayant pourtant joué un rôle important. « On avait cité tous les hommes... et pas une seule femme », raconte Yamina Benguigui, émue, expliquant le déclin de ce projet né d'un oubli lors d'une cérémonie officielle à l'Unesco.

Le film entremêle images d'archives, scènes actuelles et témoignages poignants d'icônes comme Mbilia Bel, Fally Ipupa, Barbara Kanam, Faya Tess ou encore la jeune génération telle la chanteuse Ancy ou la slameuse Maruisca. Tous rendent hommage aux pionnières invisibilisées de la rumba congolaise. Lucie Eyenga, première femme à chanter à la ra-



Le président de la République Denis Sassou N'Guesso félicitant la réalisatrice Yamina Benguigui au terme de la projection de son film sur la rumba DR

dio en 1954 et première femme intégrée à l'African Jazz, en est l'un des symboles que ce documentaire encense. Dans une société dominée par les hommes, elle a ouvert la voie à d'autres artistes souvent contraintes à se faire connaître uniquement par les ondes. « Elle est morte dans le plus grand dénuement, oubliée. Ce n'est pas acceptable », déplore la réalisatrice. Outre Lucie, on découvre également des récits et des visages méconnus ou peu connus comme ceux de Marcelle Ebibi, Martha Badibala, Marie Bella, M'pongo Love, Tshala Muana, Abeti Masikini, Jolie Detta...

Avec cette œuvre, Yamina Benguigui ne propose pas seulement une relecture critique de l'histoire de la musique congolaise, en déconstruisant l'idée

d'une rumba exclusivement masculine. Comme le soulignent les différentes évocations des historiens Scholastique Dianzinga et Didier Gondola ou encore les propos d'Henri Ossebi, membre du comité d'experts Rumba-Unesco et du chroniqueur musical Clément Ossinondé ; ce film met aussi en évidence le rôle de la rumba comme forme d'expression populaire et de résistance douce, en dénonçant les oppressions coloniales et politiques, en valorisant les langues locales, et en portant des revendications implicites. Il permet aussi de comprendre les dynamiques entre culture, politique et société, en montrant comment une musique populaire devient un vecteur d'émanci-

plus de vingt ans », a confié Barbara Kanam, très émue. « On espère que ce film renforcera l'élan de structuration du secteur musical pour les femmes », a espéré la chanteuse congolaise. La slameuse Mariusca se réjouit d'un « début de quelque chose de beau ».

Le film pose aussi les enjeux cruciaux des droits d'auteur ou royalties, et la nécessité de préserver ce patrimoine vivant. Mbilia Bel, dans un témoignage fort, déplore l'absence de rémunération. « On ne me paie pas mes droits. Ce sont mes chansons, mon héritage », a-t-elle martelé. Elle milite aujourd'hui pour transmettre son savoir aux jeunes artistes via une école.

Une ambiance saisissante au rythme de la rumba

Sur scène, après la projection



Ambiance musicale dans la salle et sur le podium extérieur DR

pation, d'unité nationale, voire d'influence diplomatique.

Témoignages

La ministre de l'Industrie culturelle, Lydie Pongault, voit dans ce film une « transition réussie entre les héroïnes d'hier et celles d'aujourd'hui ». L'historien Didier Gondola, saluant une œuvre « importante et nécessaire », rappelle que « la rumba a servi de pont entre Brazzaville et Kinshasa » et fut un moteur d'émancipation. « Ces femmes libres ont inspiré un discours qui a libéré socialement l'homme et la femme congolais », a-t-il souligné. « C'est une reconnaissance pour cette carrière entamée il y a

du film, un moment d'émotion a vu Barbara Kanam, Mbilia Bel, Faya Tess et Mariusca interpréter en a cappella leurs morceaux cultes. A l'extérieur, dès l'entrée, Canal Olympia s'était transformé en véritable village de la rumba. Un podium installé sur la façade a accueilli des performances live. La playlist, subtilement choisie, a bercé le public entre classicisme et modernité. La projection s'est clôturée par un cocktail riche en échanges, entre artistes, passionnés, membres du gouvernement et journalistes. Une immersion totale dans l'âme de la rumba, et une célébration des voix longtemps tues.

Merveille Jessica Atipo



La réalisatrice Yamina Benguigui et la ministre Lydie Pongault entourées de quelques membres du gouvernement et des représentants de l'Unesco DR

DISTINCTION

Le Pr Théophile Obenga élevé à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre du mérite congolais

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a décoré, le 25 juillet au Palais des congrès de Brazzaville, à titre exceptionnel, le Pr Théophile Obenga à la dignité de Grand-Croix dans l'Ordre national du mérite congolais.

La cérémonie d'hommage et de décoration du Pr Théophile Obenga s'est déroulée en présence des membres des institutions constitutionnelles, du corps diplomatique ainsi que de la communauté scientifique. Après la lecture du décret présidentiel décernant, à titre exceptionnel, l'Ordre du mérite congolais à la dignité de Grand-Croix à Théophile Obenga, dans le cadre des festivités relatives à la reconnaissance des services rendus à la Nation par le grand chancelier des ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokotina, le président de la République a élevé le promu en ces termes : « *Pr Théophile Obenga, au nom de la République, nous vous élevons à la dignité de Grand-Croix dans l'ordre national du mérite congolais avec toutes nos félicitations.* »

Visiblement ému par cet hommage national à titre anthume, le Pr Théophile Obenga a remercié le chef de l'Etat dont il est le représentant personnel en charge du développement de l'Enseignement supérieur. Il a également dédié cette cérémonie à la « jeunesse éveillée du continent africain », avant de remettre un présent au président de la République. « *Il y a toujours, doit-on convenir, de très bonnes raisons de célébrer la vie, il y en a aussi toujours, doit-on admettre, de moins bonnes raisons, de célébrer une vie. Célébrer une vie dans le courant universel de la*

vie humaine, la philosophie, l'histoire, la linguistique et l'égyptologie autant des secteurs exaltants du savoir; et je ressens comme un accomplissement avec un vif sentiment de plénitude. Alors, je me presse, je formule du fond de mon être un grand merci, à l'endroit du président de la République pour avoir autorisé l'organisation de cet hommage national », a déclaré en substance le Pr Théophile Obenga, rappelant le travail de l'historien de restaurer la conscience collective des peuples africains.

Exemple à suivre pour les jeunes générations

Evoquant la vie et l'œuvre du Pr Théophile Obenga, la ministre de l'Enseignement supérieur, Delphine Edith Emmanuel, s'est félicitée de l'hommage anthume de la République à l'un de ses illustres enfants pour les éminents services rendus à la science et à la Nation dont le rayonnement international honore le pays. S'exprimant parfois au nom de la communauté scientifique, notamment les universitaires, les enseignants chercheurs, les chercheurs, elle a rappelé que ces derniers participent au quotidien à la promotion des valeurs déterminées par le projet de société sur lequel le chef de l'Etat a été élu : « Ensemble, poursuivons la marche ». Au nombre de ses valeurs, le Pr Delphine Edith Emmanuel a cité la glorification du



Une vue de la salle/DR

travail, de la rigueur, de la discipline, de la responsabilité, de la conscience et de l'amour de la patrie. « *En vous consacrant à ce rituel républicain, vous distinguez l'un des dignes fils de ce pays dont les trajectoires l'ont conduit de Mbaya où il naît le 2 février 1936 à Brazzaville, puis à travers le monde* », a-t-elle déclaré. Selon elle, témoigner de l'œuvre du Pr Théophile Obenga constitue un exercice complexe, tant sa personnalité paraît pluriel. Car Théophile Obenga est un cherchant qui multiplie les formations : en philosophie, en linguistique, en histoire, en archéologie, en sciences de l'éducation et en égyptologie. Egyptologue de renom, en sus de ses nombreux talents dans une production scientifique, le Pr Théophile Obenga est auteur d'une cinquantaine d'ouvrages et

d'une centaine d'articles. À son actif, on peut aussi ajouter la création de la linguistique historique en Afrique et la revendication de l'autonomie de la philosophie africaine. Il a aussi assumé diverses responsabilités pédagogiques et administratives à l'Université de Brazzaville puis à l'université Marien-Ngouabi ainsi que les universités américaines. « *Il mène de multiples missions d'enseignement dans le monde. Sa reconnaissance internationale s'étend au Centre international de civilisations Bantous dont il sera le directeur général, à l'Union africaine et à l'Unesco. Enfin Pr Théophile Obenga occupe plusieurs responsabilités politiques au niveau national. Il a été plusieurs fois ministre et sénateur. Cepen-*

dant, la fonction la plus prestigieuse et celle de représentant personnel du président de la République en charge du Développement de l'enseignement supérieur », a poursuivi la ministre de l'Enseignement supérieur.

Notons que le Pr Obenga a dirigé de main de maître le processus de création de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso dont il est le président du Conseil d'administration. Pour Delphine Edith Emmanuel, l'hommage et la décoration de ce jour réjouissent le récipiendaire ainsi que l'ensemble de la communauté scientifique dans la mesure où il s'agit d'une marque d'encouragement pour les jeunes qui devraient savoir que c'est au bout de l'effort qu'interviendront la reconnaissance de la consécration.

Parfait Wilfried Douniama

CRISE EN LIBYE

L'UA s'inquiète de la résurgence des violences

Une réunion virtuelle de haut niveau convoquée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine(UA) a mis en lumière, le 24 juillet, la situation sécuritaire en Libye. Présidée par la République de l'Ouganda pour ce mois de juillet, cette rencontre a vu la participation active du président congolais, Denis Sassou N'Guesso qui, en sa qualité de président du comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, suit de près l'évolution de la situation dans ce pays en crise.

Les échanges ont été ouverts par le président ougandais, Yoweri Museveni, qui a exprimé sa profonde inquiétude face à la résurgence de l'insécurité, particulièrement dans la capitale, Tripoli, et ses environs. Cette inquiétude découle directement des affrontements armés survenus en mai dernier entre les forces de la 44e brigade d'infanterie et les éléments du dispositif de soutien à la stabilité, entraînant une détérioration alarmante des conditions sécuritaires.

Le président de la Commission de l'UA, Mahmoud Ali Youssouf, a également pris la parole pour critiquer le comportement des différentes factions libyennes qui compromettent

les efforts de paix déjà en cours. Il a souligné que ces actions nuisent gravement aux initiatives visant à restaurer la paix et la stabilité en Libye, un objectif jugé essentiel par la commission de l'UA.

Au cours de la réunion virtuelle, Denis Sassou N'Guesso a exprimé sa vive préoccupation face à la situation. Il a rappelé la signature prochaine de la charte de réconciliation interlibyenne, prévue à Addis-Abeba. Cette signature représente le fruit de mois de travail acharné entrepris par le comité de haut niveau et avait été conçue comme une étape cruciale vers l'établissement d'une nouvelle ère pour la Libye. « *Nous avons placé*



Le président Denis Sassou N'Guesso délivrant son message lors de la réunion virtuelle./DR

nos espoirs dans cet accord, qui pourrait ouvrir la voie à une véritable réconciliation nationale et à la paix durable que souhaite tant le peuple libyen », a-t-il déclaré. Enfin, le président du Conseil présidentiel libyen, Mohamed El Menfi, a exhorté la communauté internationale à intensifier son engagement pour restaurer la paix en Libye. En remerciant l'UA pour ses efforts constants depuis près de 14 ans, il a souligné la nécessité pour l'organisation continentale de maintenir son cap, notamment en continuant à soutenir des initiatives visant un dialogue inclusif entre les diverses parties libyennes.

Fiacre Kombo



TOUTE L'ACTUALITÉ DU BASSIN DU CONGO

▶ EN VIDÉO

☎ (+242) 06-929-4505

✉ info@adiac.tv

📍 84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso
Brazzaville, République du Congo

www.adiac.tv



GENÈVE

Un étudiant autochtone à la tribune des Nations unies

Paul Makita, jeune étudiant autochtone du Congo représentant l'Organisation non gouvernementale (ONG) Espace Opoko, est actuellement en mission à Genève, en Suisse, dans le cadre d'une bourse du Haut commissariat des Nations unies sur les droits humains. Il y a prononcé un discours à la dixième-huitième session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

Dans son adresse, Paul Makita a exprimé son immense honneur de prendre la parole au nom de sa communauté et de milliers d'enfants autochtones qui rêvent d'un avenir meilleur. L'ONG Espace Opoko qu'il représente, a-t-il expliqué, accompagne les enfants autochtones dans leur parcours scolaire, du primaire à l'université. C'est grâce à elle qu'il est à Genève, a-t-il indiqué.

« Permettez-moi de vous raconter une réalité. Imaginez un enfant vivant dans un village sans école. La plus proche est à 5 km, le collège à 40 km, le lycée à 250 km, et l'université à plus de 700 km. À chaque étape, il faut payer pour se loger, se nourrir, se soigner et étudier. Pour lui, l'éducation n'est pas un droit, c'est une mission impossible qui exige un miracle. Et pourtant, ce miracle existe : Espace Opoko prend en charge ces enfants à chaque étape. Je suis moi-même une preuve vivante de ce programme. Aujourd'hui, je suis conseiller culturel au sein de l'organisation, et près de 1 500 enfants bénéficient de ce soutien, dont 15 à l'université et 4 déjà intégrés dans la fonction publique », a-t-il révélé.

Selon lui, trop de projets en Afrique sont conçus sans les autochtones. Ils sont gérés à distance par des structures qui ne comprennent pas leur réalité et échouent à produire des résultats

durables. Les ONG locales comme Espace Opoko qui travaillent directement avec les communautés n'arrivent pas à obtenir les financements nécessaires à cause de critères trop complexes ou de manque de connexions, a-t-il indiqué. Précisant que dans son pays des lois existent pour soutenir les autochtones, mais sans budget, elles restent des promesses creuses. C'est pourquoi il a recommandé au Mécanisme d'expert sur les droits des peuples autochtones et à la République du Congo de mettre en œuvre trois recommandations. Primo, adopter un protocole garantissant le respect du consentement préalable et éclairé et d'assurer la participation effective des communautés autochtones à la conception et à la gestion des projets qui les concernent. Ceci en vertu des obligations juridiques qui découlent du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et de la convention relative aux droits de l'enfant, deux traités contraignants ratifiés par la République du Congo. Deuxièmement, simplifier l'accès aux financements pour les ONG locales engagées sur le terrain. Enfin, investir dans des programmes éducatifs durables comme celui d'Espace Opoko, qui accompagne les enfants dans tous le processus scolaire, qui respectent leur culture et leur identité, en vertu



Paul Makita pendant son discours DR

de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 4 portant sur l'éducation inclusive, équitable et de qualité. L'étudiant autochtone congolais a conclu en disant que l'éducation est la clé. Chaque enfant qui réussit est une victoire pour sa communauté et pour l'humanité. Son rêve est de voir ce modèle

s'étendre à tout le Congo et à l'humanité tout entière. « Ensemble, faisons de l'éducation un droit réel, et non un privilège », a-t-il conclu.

Notons que l'ONG Espace Opoko dédiée à la promotion et au soutien de l'éducation scolaire des enfants autochtones du Congo a été créée en 2012. Depuis lors, présidée par Averty D. Ndzoyi résidant au Canada, elle travaille

sans relâche pour offrir aux enfants des communautés autochtones les moyens de réaliser leurs rêves et de bâtir un avenir meilleur grâce à l'éducation. Avec des projets dans plusieurs départements du Congo, elle soutient actuellement quelques étudiants à l'université et inscrit des milliers d'enfants, peu importe leurs origines.

Bruno Zéphirin Okokana

JUSTICE

Deux Centrafricains condamnés par la CPI



L'ancien ministre de la Jeunesse, Patrice Édouard Ngaïssona, et l'ex chef de la milice antibalaka, Alfred Yekatom, ont été condamnés, le 24 juillet, à La Haye, par la Cour pénale internationale (CPI), respectivement à 12 et 15 ans de prison. Ils sont déclarés coupables des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Centrafrique entre décembre 2013 et décembre 2014.

Fiacre Kombo

SOMALIE

Les milices Chabab reprennent du terrain

Les insurgés islamistes des Chabab ont réussi à récupérer 90 % des territoires qu'ils avaient perdus entre 2022 et 2023. Pendant ce temps, le gouvernement somalien doit pouvoir remobiliser l'armée et les bailleurs de fonds de plus en plus réticents.

Les récentes pertes de l'armée somalienne face à une nouvelle offensive menée depuis plusieurs mois par les djihadistes chabab jettent un froid sur les espoirs des pays qui, depuis des années, ont investi des milliards de dollars pour soutenir Mogadiscio dans sa lutte contre l'insurrection. Ce mois de juillet, des centaines de membres des Chabab, affiliés à Al-Qaïda, ont conquis la ville de Moqokori, située à environ 300 kilomètres au Nord-Est de la capitale. Lors de cette opération, ils ont fait exploser des véhicules chargés d'explosifs, consolidant ainsi une position stratégique pour intensifier leurs attaques dans la région de Hiiraan.

Cette avancée représente non seulement un gain territorial, mais aussi une victoire symbolique sur une milice clanique locale qui avait été considérée comme la « meilleure force de combat » du gouvernement contre les Chabab, selon Omar Mahmood de l'International Crisis Group. Le gouvernement somalien, engagé contre ce groupe islamiste depuis le milieu des années 2000, fait face à un contexte délicat : le soutien international s'amoindrit, l'armée est démoralisée, et des luttes internes empêchent une action cohérente. Pour mener une campagne efficace entre 2022 et 2023, le gouvernement s'était appuyé sur des milices locales, parve-

nant à reprendre le contrôle d'environ 200 villes et villages aux mains des djihadistes. Toutefois, les insurgés ont repris cette année presque l'intégralité de ces territoires, selon Rashid Abdi, analyste au sein du groupe de réflexion Sahan Research. Plusieurs villes, précédemment mises en avant par le gouvernement comme des exemples de stabilisation, telles que Masaajid Cali Gaduud et Adan Yabal, sont désormais sous le contrôle des Chabab. De plus, la destruction de trois ponts le long de la rivière Shebelle, cruciaux pour les lignes d'approvisionnement militaire, complique encore davantage la situation.

F.K.



PRÉSENTE
LA RUMBA CONGOLAISE
PATRIMOINE IMMATÉRIEL ET CULTUREL
DE L'HUMANITÉ

UNE EXPOSITION VENTE
des œuvres de l'artiste peintre
Bonide Miekoutima



Du 21 juin au
21 août 2025

Dans l'enceinte des
Dépêches

Contact :

+242 06 666 7065

+242 05 396 3535



Siège social : 84 Bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo



FESPAM 2025

Nos confrères ont écrit : Clotaire Kimbolo, une mémoire vivante engagée pour la transmission culturelle

Le Palais des Congrès de Brazzaville a vibré, le lundi 21 juillet 2025, au rythme de la 12^e édition du Festival Panafricain de Musique (FESPAM). Sur scène, Clotaire KIMBOLO, figure emblématique de la musique congolaise et fidèle parmi les fidèles du FESPAM, a livré une prestation empreinte de mémoire, de passion et d'engagement.

Présent depuis la toute première édition du festival, cet artiste hors pair incarne à lui seul un pan de l'histoire musicale du Congo. « Je suis au FESPAM depuis la 1^{ère} édition. C'est un grand plaisir et un honneur pour moi de participer à cette 12^e édition », a déclaré Clotaire KIMBOLO, visiblement ému à l'issue de sa performance. Pour lui, le FESPAM est bien plus qu'un simple événement culturel : il s'agit d'une véritable mission de valorisation et de rayonnement des cultures africaines.

Fort d'une carrière jalonnée de tournées à l'international, KIMBOLO évoque avec fierté les hommages rendus à son pays au fil de ses prestations. « J'ai participé à plusieurs festivals dans le monde entier et, à chaque fois que j'étais à l'étranger, on chantait l'hymne national de mon pays », a-t-il confié. Ces expériences ont renforcé en lui le sentiment de



responsabilité envers les jeunes générations. « Le FESPAM m'a permis d'acquérir une certaine expérience qui me permet aujourd'hui de mieux encadrer les générations. Il faut leur transmettre ce savoir et les valeurs culturelles liées à nos us et coutumes », insiste-t-il.

Au-delà de ses propres compositions, Clotaire KIMBOLO s'attèle à faire revivre les œuvres des artistes disparus. « Chez nous, souvent quand un artiste meurt, ses chansons disparaissent aussi. Je le fais pour continuer à faire vivre leurs œuvres », explique-t-il, animé par un profond désir de sauvegarder le patrimoine musical congolais.

L'authenticité en péril

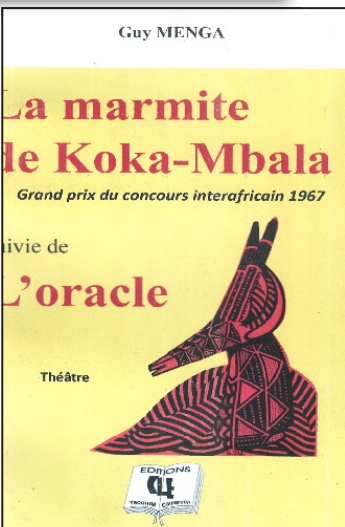
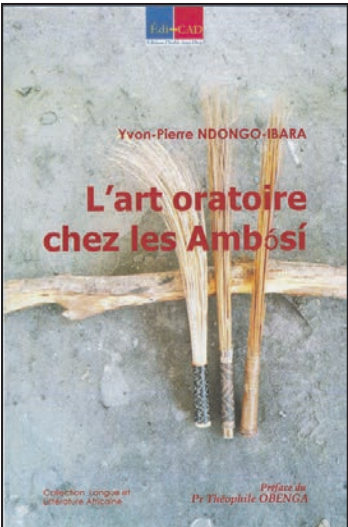
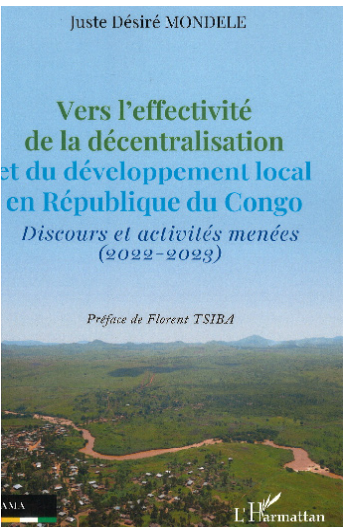
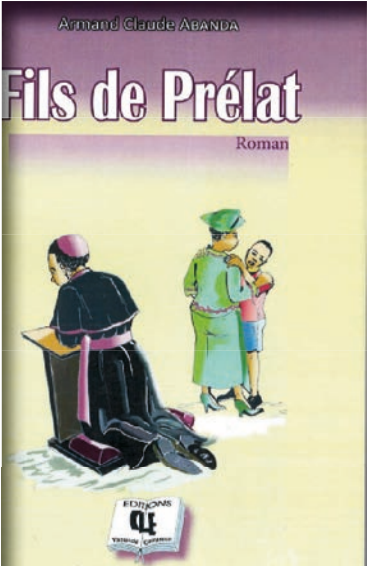
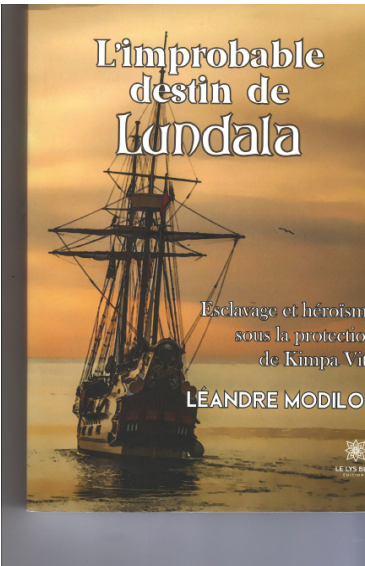
Toutefois, le doyen s'inquiète des influences extérieures qui fragilisent l'identité musicale congolaise. « Il faut garder l'originalité de notre musique. La rumba est là, certes, mais elle subit trop d'influences. La modernité ne doit pas détruire nos racines », alerte-t-il.

Avec sagesse et détermination, Clotaire KIMBOLO nous rappelle que la musique n'est pas seulement un art : elle est aussi un acte de mémoire, de transmission et de résistance culturelle.

Sylvain Maniongui / Groupecongomédias



EN VENTE



PRÉPARATION DU CHAN 2024

Les Diabes rouges A' font les derniers réglages avant la compétition

Les Diabes rouges A', n'ayant pas pu disputer les matches amicaux internationaux comme celui qui devrait les opposer aux Léopards de la République du Congo, se sont contentés des rencontres tests avec les clubs de la place pour évaluer le niveau de leur préparation au championnat d'Afrique des nations (Chan) prévu du 2 au 30 août au Kenya, en Ouganda et Tanzanie.

Les hommes de Barthélémy Ngatsono se sont imposés, le 25 juillet, au stade Alphonse-Massamba-Débat 4-0 devant l'Association sportive Otohô qui prépare, quant à elle, la Coupe africaine de la Confédération. Japhet Mankou a inscrit un doublé. Wilfrid Nkaya et Grace Mavoungou ont donné plus d'ampleur à cette victoire en seconde période puisque lors des quarante-cinq premières minutes, aucune des formations n'avait réussi à prendre le dessus sur l'autre.

C'est le deuxième match qui a opposé les deux équipes en préparation. Le premier disputé à Ignyé dans le cadre du troisième match test de la sélection A' étant soldé par la victoire 3-1 des Diabes rouges A'.



Les Diabes rouges font les derniers réglages/Fécofoot

Notons que les Diabes rouges A' avaient commencé leur match test par un nul de 0-0 contre l'AS Vegas avant de battre le FC

Racine en double confrontation et l'AS Otohô en deux manches. La suite de la préparation prévoyait une double confrontation

amicale contre les Léopards de la République démocratique du Congo mais qui n'a pas eu lieu. Les Diabes rouges n'avaient

pas pu aussi prendre part au tournoi organisé par la CECAFA à Arusha en Tanzanie, ainsi qu'au tournoi de Douala, faute principalement de titres de transport.

Le premier match officiel des Diabes rouges A', le 5 août, contre le Soudan dans le cadre de la première journée de la phase de groupe du Chan, sera un vrai test pour évaluer la vraie forme de cette sélection. Le Congo basé à Zanzibar jouera son deuxième match, le 12 août, contre le Sénégal et le 19 août contre le Nigeria. A mesure que le niveau s'élève, le challenge devient plus excitant. Sauf changement de dernière heure, les Diabes rouges A' quitteront Brazzaville le 1er août.

James Golden Eloué

À PARAÎTRE

«Culture ou cultures d'entreprise» de Milie Théodora Miere

Pour une parution prévue pour le 14 août aux Éditions l'Harmattan, et ce, dans le cadre des valeurs, de l'intégration et changement au sein de l'entreprise, Milie Théodora Miere livre un essai, fruit d'une étude concernant l'environnement de travail où l'on favorise la performance, la motivation et la satisfaction des employés.

L'ouvrage «Culture ou cultures d'entreprise» aborde une étude où l'enjeu est de faire un retour historique sur la notion de la culture d'entreprise dans les années 80 afin de comprendre l'émergence et la construction des identités, l'intégration des valeurs, de la culture, des cultures et des représentations des changements dans les relations avec les clients,

les publics et l'environnement.

Par cette étude, l'auteure se penche également sur la perception que les salariés ont de leur entreprise, révélant qu'une transmission organisée et rationalisée de valeurs et de significations nouvelles serait indispensable à la conduite du changement. La communication est à situer dans un contexte où elle prend toute sa signification. Les différentes interactions que l'individu

va avoir avec son milieu professionnel, social, symbolique vont contribuer à l'appropriation du changement et au développement des représentations, des usages et des pratiques, à la participation, à l'action collective. Milie Théodora Miere, auteure, est docteur en sciences de l'Information et de la communication, maître de conférences hors classe HDR à l'université de Versailles Paris Saclay, directrice de recherches au Larequi-laboratoire en management- et membre de la chaire Réseaux & Innovations. Ses thèmes de recherche portent sur la communication des organisations et les réseaux numériques.

Marie Alfred Ngoma

Format 135x215mm
Nb de pages 94
ISBN 978-2-336-48262-0
EAN 139782336482620
EAN ePub 9782336482644
EAN PDF 9782336482637
Langue(s) français
Prix : 12 euros



**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

**UN ESPACE DE VENTE
UNE SÉLECTION UNIQUE DE LA
LITTÉRATURE
CLASSIQUE**

AFRICAIN, FRANÇAISE ET ITALIENNE

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, et plus encore...

**UN ESPACE CULTUREL
POUR VOS MANIFESTATIONS**

- ✓ Présentation des ouvrages
- ✓ Conférences-débats
- ✓ Dédicaces
- ✓ Émissions Télévisées
- ✓ Ateliers de lecture et d'écriture



**HORAIRES
D'OUVERTURE**

Du lundi au
vendredi **9H-17H**

Samedi **9H-13H**



Adresse : 84 Bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo







HUMEUR

Plaidoyer pour le transport en commun

Les lamentations de la population fusent de partout ces derniers temps à cause des difficultés devenues insupportables en matière de transport en commun à Brazzaville et à Pointe-Noire. L'Etat et les services municipaux de ces deux principales villes doivent au plus vite trouver de vraies solutions à ce problème. La population souffre. En rapport avec ces difficultés de déplacements intra-urbains, de nombreux habitants pensent qu'il y a une anarchie qui se crée au su et au vu des autorités. Des contrôleurs de bus et taximen foulent au pied les tarifs que l'Etat avait fixés en accord avec le syndicat des transports en commun. A dire vrai, ces tarifs n'ont été que timidement appliqués.

« Cette question devient un casse-tête chinois », selon un agent de l'une des mairies de la ville océane qui se plaint de constater chaque jour un afflux de gens aux arrêts de bus jusqu'aux heures tardives. Non seulement il y a la sempiternelle problématique des demi-terrains, c'est-à-dire celle du morcellement des courses qui atteint son paroxysme, mais encore le prix de la course de ces fameux demi-terrains a totalement doublé voire triplé, passant de 150 à 300 voire 450 FCFA. Quand il s'agit d'une longue distance, il faut déverser 500 à 600 FCFA pour le bus. Pour le taxi, non seulement le chauffeur entasse quatre clients par course, mais chacun d'eux doit déverser 1500 ou 2000 FCFA.

Cette situation devient une pilule amère difficile d'avaler. Il est clair que c'est la loi de la jungle qui règne dans le transport en commun. Les contrôleurs de bus et taximen ne sont ni inquiétés ni blâmés, encore moins interpellés et les prix des courses sont fixés selon leur humeur.

Comment comprendre que pour partir du terminus de Mikalou jusqu'à l'arrêt de la mairie de Ouenzé, le passager du bus doit payer au-delà de 300 FCFA. Une cité organisée n'est pas une jungle, encore moins la cour du roi Petto où régnerait toute sorte de désordre invraisemblable. Si des mesures coercitives ne sont pas prises, les prix des courses de taxi et de bus n'arrêteront jamais de grimper, au grand dam des habitants de Brazzaville et de Pointe-Noire.

Faustin Akono

PREMIERS JEUX SCOLAIRES AFRICAINS

Six athlètes congolais engagés

Les premiers Jeux scolaires africains lancés le samedi à Alger en Algérie connaissent la participation de six athlètes congolais.

La délégation congolaise est arrivée le 25 juillet dans la capitale algérienne. Les Congolais sont engagés en athlétisme avec Gladice Boukama-Ndoulou (100, 200 m et saut en longueur), en gymnastique artistique par Missié-Mbani et Claudina Emilia Ntsiété (sol et table de saut), au judo par Divine Mpiaya Massala (-57kg) et Symphora Manka (-52kg) et au taekwondo par Altese Mantsima (-58kg). Les athlètes sont répartis dans trois différents sites. Gladice Boukama-Ndoulou et les deux judokas Divine Mpiaya Massala

et Symphora Manka sont placés à Annaba. Les deux gymnastes Missié-Mbani et Claudina Emilia Ntsiété sont à Constantine et Altese Mantsima à Setif. Deux entraîneurs, notamment André Christophe Wogo (directeur technique national de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées et Adama Mbama Boukama en gymnastique) sous la supervision de Victor Tamba, directeur technique du Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc). «L'esprit ne peut qu'être positif dans la mesure

où les enfants savent dans quelle condition ils sont arrivés ici. Ils ne sont pas venus faire du tourisme mais pour défendre leurs propres performances et puis l'intérêt du pays. L'objectif du Cnosc et de sa direction technique est d'accompagner ces jeunes à devenir performants », a commenté Victor Tamba. Jacques Ngouonimba étant le seul médecin de la délégation a du pain sur la planche puisque les athlètes sont répartis dans trois différents sites.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora

Ligue Europa Conférence, matches aller du 2e tour de qualification

Morgan Poaty, titulaire, et Lausanne s'inclinent 1-2 chez les Macédoniens du Vardar Skopje. Warren Tchimbembé, qui sort d'une saison blanche, n'était pas dans le groupe du Vardar. Le match retour le 31 juillet, en Suisse. Défaite également pour Dila Gori chez les Lettons de Riga (1-2). Romaric Etou, titulaire et capitaine, a été averti à la 45e+4 minutes. Sur l'ouverture du score, son marquage sur Ramires laisse à désirer. Deo Gracias Bassinga a joué toute la rencontre et est à l'origine de la réduction de l'écart: sa reprise, au second poteau, à la réception d'un long coup-franc, pousse Ngom au but contre son camp (86e min) et



permet à son club de garder l'espoir. Le retour se jouera le 30 juillet en Géorgie. Grosse désillusion pour les Ukrainiens de Polissya, défaits à domicile par les Andorrans de St Coloma (1-2). Un match dis-

puté sans les Congolais Beni Makouana, Borel Tomandzoto et Jerry Yoka non retenus.

Matches amicaux

Alain Ipiélé était aligné au coup d'envoi de la victoire de Valenciennes sur Feignies-Aulnoye (3-1). Il a été passeur décisif sur le premier but de son équipe, à la 3e minute. Prince Obongo était titulaire lors du succès de Dijon face à Sochaux (2-1). Bevic Moussiti Oko a joué la seconde mi-temps lors du match nul de l'UNFP à Fleury (2-2). Trey Vimalin n'a pas foulé la pelouse. Yaël Mouanga a débuté en défense centrale lors du succès de Montpellier face à Aubagne (3-0), avant d'être remplacé à la pause.

Camille Delourme

NÉCROLOGIE



Arsène Gobali, agent des Dépêches de Brazzaville, les enfants et les familles Olobo et Mandzo ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur père, frère, et oncle Joseph Gobali, survenu le 17 juillet 2025. La veillée mortuaire se tient à son domicile sis au n°106 rue Louanda (Réf: station Puma en allant vers les dalettes arrêt Goulou). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Jonas Ndagassi, Mme Mbetekou Sylvie, les familles Philippe Ngalambi-Itoro et Hélène Ngadzala ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur petit-fils, fils, Loïc Hélain Ndagassi Ngalambi, survenu le dimanche 13 juillet à Pointe-Noire. Le corps sans vie du regretté quitte Pointe-Noire le mercredi 23 juillet à 14 heures pour atterrir à Maya-Maya à 15H00 via le vol régulier de la compagnie aérienne Canadian Airways. La veillée mortuaire est organisée au domicile familial sis au n° 7 de la rue Mfouaty à Talangai derrière l'hôpital de référence à quelques mètres de l'ancien siège de la commune de Talangai. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement. «Dieu a donné, Dieu a repris».

MUSIQUE

Le Fespam 2025 s'achève en beauté sous le regard du chef de l'État

Clôturé de façon inédite par le président Denis Sassou N'Guesso, le Festival panafricain de musique (Fespam) a offert une fin à la hauteur de ses promesses, entre spectacle pluridisciplinaire et ferveur populaire au Palais des congrès de Brazzaville.

La cour du Palais des congrès vibrat encore aux sons des tambours et des pas de danse lorsque les rideaux se sont fermés, le samedi 26 juillet, sur la 12e édition du Fespam. À l'extérieur, percussionnistes, danseurs et groupes folkloriques comme Ondzombo Laisso, Musée d'art ou Racine d'Afrique offraient une dernière salve de rythmes au public, dans une ambiance festive.

À l'intérieur, une salle comble réunissant le président de la République, membres du gouvernement, corps diplomatique, festivaliers, assistait à un spectacle pluridisciplinaire sobrement intitulé « L'année de la jeunesse », chorégraphié par Gervais Tomadiatunga. « *Un honneur et une fierté de revenir des années après, pas en tant que simple danseur mais comme chorégraphe principal* », a confié l'artiste, saluant la confiance du ministère de l'Industrie culturelle et du Fespam à son égard.

Selon les artistes, cette double présence du chef de l'État, à l'ouverture comme à la clôture, est une occasion rare. Elle réaffirme l'importance qu'accorde Denis Sassou N'Guesso à la culture et à la jeunesse. C'est d'ailleurs lui qui a décrété 2024 « Année de la jeunesse congolaise », inspirant le thème du spectacle du Fespam 2025.

Un plaidoyer vibrant pour une Afrique culturelle et numérique souveraine

L'un des moments les plus marquants de la cérémonie de clôture du Fespam 2025 fut l'allocution vibrante du Pr Destiny Tchéhouali, chercheur béninois et expert du numérique établi au Canada. Au nom de tous les festivaliers, il a, dans un discours empreint d'émotion et d'engagement, salué le leadership culturel du président Denis Sassou N'Guesso et il a rendu hommage à sa vision panafricaine de faire de la culture un levier stratégique de développement à travers le projet de société 2021-2026.

Pour lui, la culture africaine, et particulièrement la musique congolaise qui a bercé son enfance, constitue un socle de l'identité et un pilier économique sous-exploité. Il a rappelé que « *les industries culturelles et créatives génèrent plus de 3100 mil-*



Le président de la République déclarant close la 12e édition du FespamDR

liards de dollars par an dans le monde, mais que l'Afrique n'en capte qu'une infime part malgré l'immense vivier de talents ». C'est pourquoi il appelle à la création d'écoles professionnelles de musique, à l'intégration de compétences numériques dans les cursus africains et à la défense active des droits culturels face aux géants du web. Selon lui, nos récits, langues et rythmes sont des ressources inestimables qui doivent être protégées, valorisées et transmises. S'adressant au président, il a conclu sur la nécessité d'une diplomatie culturelle forte, incarnée par des leaders et jeunes visionnaires capables de revendiquer une meilleure visibilité pour les cultures africaines dans le monde numérique.

Une édition de résilience et de perspectives

On retiendra que malgré des contraintes financières, le tem-

po de la musique n'a pas faibli à l'occasion du Fespam 2025 placé sur le thème « Musique et enjeux économiques en Afrique à l'heure du numérique ». Au rythme de la rumba, l'Afrotrap, le folklore, le gospel ou encore le jazz, la musique africaine a encore prouvé sa capacité à fédérer, inspirer et porter haut les couleurs du continent.

Clôturée le 26 juillet par le président de la République, la 12e édition du Fespam a été marquée, avec l'appui de partenaires comme l'Unesco ou encore l'OIF, par une programmation dense et ambitieuse, mettant en lumière la diversité des expressions musicales africaines. Le symposium a réuni des experts autour des enjeux contemporains de la musique à l'ère du numérique avec des communications enrichissantes, tandis que les ateliers et master classes remplaçant le Marché de la musique africaine (Musaf) cette année ont explo-



Le Pr Destiny prononçant l'allocution au nom de tous les festivaliersDR

ré les modèles économiques à l'ère du numérique afin de renforcer la présence, la visibilité et la rentabilité des artistes africains dans cette industrie.

« C'est une belle découverte de la richesse musicale africaine et de la culture congolaise. Nous observons les costumes congolais avec admiration », ont confié Sophie Ongaro et Laetitia Pasquet, deux costumières françaises en séjour de travail à Brazzaville qui ont profité de venir assister au spectacle de clôture du Fespam 2025. D'autres, comme le Groupe Breil, ont salué « une belle opportunité de faire connaître le gospel et leur musique à un public inédit dans des zones qu'ils n'iront peut-être pas volontiers pour un concert. Sincèrement, ce fut une ambiance incroyable à Kintélé »

Le don d'instruments traditionnels au Musée panafricain de la musique et leur exposition ont souligné l'importance de la préservation du patrimoine.

Plus de mille artistes, venus du Congo, de la RDC, du Sénégal, du Tchad, de l'Angola, du Rwanda, de la Côte d'Ivoire... ont fait vibrer les scènes du Palais des congrès, de Kintélé et Mayanga dans une ambiance bon enfant. « *C'est une belle découverte de la richesse musicale africaine et de la culture congolaise. Nous observons les costumes congolais avec admiration* », ont confié Sophie Ongaro et Laetitia Pasquet, deux costumières françaises en séjour de travail à Brazzaville qui ont profité de venir assister au spectacle de clôture du Fespam 2025. D'autres, comme le Groupe Breil, ont salué « une belle opportunité de faire connaître

le gospel et leur musique à un public inédit dans des zones qu'ils n'iront peut-être pas volontiers pour un concert. Sincèrement, ce fut une ambiance incroyable à Kintélé ». De ce fait, ils souhaitent revenir à la prochaine édition. Et pour l'artiste musicien Djoson Philosophe, le Fespam s'est bien déroulé. Néanmoins, il a formulé un vœu : « *Pour la prochaine édition, nous voulons une bonne communication, une bonne promotion de ce grand événement, des prestations de partout et le retour du Musaf dans son format habituel* ».

Merveille Jessica Atipo